



BRÈVES EUROPÉENNES

18 juillet 2001

Réforme complète de la législation pharmaceutique de l'Union européenne

« Cette réforme devrait permettre à tous les patients d'Europe d'obtenir plus rapidement que ce n'est le cas actuellement des médicaments nouveaux et meilleurs », a déclaré Erkki Liikanen, commissaire, chargé de l'industrie au sein de la Commission européenne. En effet, une procédure d'enregistrement accélérée a été introduite pour les médicaments ayant un grand impact thérapeutique ainsi que l'accélération des procédures d'autorisation de mise sur le marché qui ne devraient plus excéder un an. Cette décision comprend une proposition de règlement (autorisations de mise sur le marché et renforcement de l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments, l'EMA) et deux propositions de directives (une sur les médicaments à usage humain l'autre sur les médicaments vétérinaires). L'application des mesures ne devrait pas se faire avant fin 2002, début 2003.

20 juillet 2001

Stratégie pour réduire la présence de dioxine dans l'alimentation humaine et l'alimentation animale

La Commission européenne propose de prendre des mesures de protection au niveau de la chaîne alimentaire humaine et animale. Elle veut limiter la présence des dioxines en fixant des teneurs maximales strictes. Des teneurs cibles et des seuils d'intervention seraient également établis. Ces derniers seraient fixés par une recommandation de la Commission en même temps que les dispositions établissant les teneurs maximales dans les denrées alimentaires et dans les aliments pour animaux dans le but de préserver la santé publique.

27 juillet 2001

Résultats du programme de contrôle des pesticides de 1999

L'Office alimentaire et vétérinaire de la Commission européenne a publié un rapport qui donne les résultats des analyses de résidus de pesticides auxquelles ont été soumis 40 000 échantillons de fruits, légumes et céréales en 1999. Seuls 4 % des échantillons présentaient des résidus supérieurs aux limites maximales.

1^{er} août 2001

Sécurité alimentaire : vers un renforcement de la lutte contre les zoonoses

La Commission a adopté le 1^{er} août un rapport et deux propositions visant à réviser la législation actuelle et à adopter des mesures permettant de lutter contre les maladies d'origine alimentaire provoquées surtout par deux zoonoses (infections transmises de l'animal à l'homme) très fréquentes dans les pays européens, comme la salmonelle ou le campylobacter. La Commission propose une nouvelle directive qui obligerait les États membres à mettre en place des systèmes de surveillance mieux adaptés et plus performants. Ces règles spécifiques de contrôle concernent les producteurs de volailles de reproduction, de poules pondeuses, de poulets, de dindes et de porcs de reproduction dans tous les États membres de l'Union européenne.

7 août 2001

Maladies rares : mise sur le marché de deux médicaments orphelins

La Commission européenne a accordé les deux premières autorisations de mise sur le marché de médicaments orphelins (le fabrazyme et le replagal) destinés aux malades souffrant de la maladie de Fabry. Ces médicaments offrent un traitement efficace dans cette maladie d'origine génétique et doivent être disponibles dans les quinze États membres de l'Union européenne. Cela ouvre la voie à la promotion de la recherche en médicaments et de traitements de personnes atteintes de maladies rares ou orphelines.

Le Haut Comité de la santé publique est prorogé jusqu'en décembre 2002

L'arrêté du

15 octobre 2001

proroge le mandat

des membres du

Haut Comité de la

santé publique d'un

an à compter du

31 décembre 2001.

Le professeur Roland

Sambuc exercera les

fonctions de vice-

président du Haut

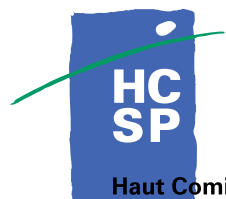
Comité pendant la

période de

prorogation du

mandat.

Journal officiel du 21 octobre 2001



Haut Comité de la
Santé Publique